

**SESSION PLENIERE DES 21 ET 22 MARS 2022****LES PLANS REGIONAUX DE SANTE****L'ÉCOSYSTÈME DE SANTÉ EN PAYS DE LA LOIRE :
QUELS DÉFIS POUR LA RÉGION ?**

A l'aube de l'élaboration de nouveaux plans de santé, le CESER a analysé l'écosystème de santé afin d'améliorer l'efficacité et la lisibilité des politiques de santé menées par l'État en région, mais aussi pour donner des pistes d'intervention à la Région des Pays de la Loire.

Au-delà des questions qui concernent les politiques publiques de santé, le CESER soulève des interrogations d'ordre éthique sur la conception de la santé en France aujourd'hui.

La CGT a voté l'étude, qui met en avant les déficiences du système de santé dans la région.

[L'ETUDE DU CESER \(téléchargeable sur le site du CESER\)](#)

L'étude part des différents plans régionaux en matière de santé :

- Le Projet Régional de Santé 2018-2022 (PRS)
- le Plan Régional Santé Environnement
- Le plan régional sport santé bien être 2018-2022
- Le Plan Régional Santé Travail (PRST) 2016-2020.

Elle rappelle également les autres leviers existants : CPER, Ségur, plan « pays de la Loire urgence », plan de relance.

Elle analyse les besoins en Pays de la Loire, à partir de la démographie, de la démographie médicale et des dépenses de santé dans la Région, soulignant les déséquilibres existants au sein de la région.

Elle émet des préconisations, à la fois pour l'élaboration des plans régionaux, et pour la politique menée en matière de santé par le Conseil régional.

Pour le CESER, la feuille de route santé du Conseil Régional pourrait être l'occasion d'un lancement d'Etats Généraux de la Santé en Pays de Loire. Constatant le succès de la démarche de la région Centre Val de Loire face à la désertification médicale, le CESER Pays de la Loire propose au Conseil régional des Pays de la Loire d'avoir une démarche volontariste auprès de l'Etat en s'appuyant sur l'analyse du CESER.

Le CESER considère que la Région doit prendre toute sa part dans les débats nationaux qui concernent les politiques nationales de santé. Elle a pour mission de porter la parole des populations ligériennes et d'agir pour la défense de ses intérêts partout où elle est représentée.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE MARIE-COLETTE LUNEAU

La CGT remercie le chargé d'étude, et l'ensemble de la commission 2, en particulier le rapporteur Jean-Pierre Blain, et la présidente de commission, pour ce travail.

Ce rapport a le mérite de lister les différents plans relatifs à la santé établis en Pays de la Loire, ainsi que les leviers dont dispose la Région.

Il affirme les choses clairement, et pointe sans détour la situation catastrophique de notre système de santé. Il serait de fait difficile de ne pas le faire, tant le constat est implacable.

Les personnels médicaux manquent dans les territoires ruraux comme urbains, les services d'urgences hospitalières sont saturés, et sont parfois amenés à fermer faute de personnels – comme à Laval cet automne, ce que rappelle le CESER. Des lits sont fermés pour la même raison, comme au CHU de Nantes. Les temps d'attentes aux urgences atteignent des sommets. Des situations d'urgence ne sont pas traitées avec des conséquences dramatiques. Au quotidien, les patients peinent à trouver des médecins traitants, et doivent patienter des mois pour obtenir des rendez-vous chez les spécialistes. Dans ce contexte, les personnels de santé sont épuisés, les démissions se multiplient. Le secteur médico-social vit la même situation.

La démographie médicale est gravissime, comme l'indique le rapport. Certes, le nombre d'installation de médecins a augmenté entre 2016 et 2021 dans la région, mais 3 fois moins que la population. Ceci alors que les professionnels aspirent souvent, à raison, à une meilleure qualité de vie et à un temps de travail limité. Cette évolution démographique est d'autant plus grave que la population de personnes âgées augmente et va augmenter fortement dans notre Région.

Pendant ce temps, **le projet pharaonique du CHU de Nantes va absorber au bas mot 1,2 milliards d'euros**, avec une réduction du nombre de lits, et cela sans atteindre le taux de 100 % de chambres individuelles promis au départ.

Pendant ce temps encore, **le budget du ministère de la santé reste inférieur de moitié à celui du ministère de l'intérieur, et 3 fois et demi inférieur à celui des armées.**

Par ailleurs, comme le rappelle le CESER, le coût de la santé par Ligérien est inférieur de 6 % à la moyenne nationale. En parallèle, alors qu'on connaît les dégâts de la tarification à l'acte dans le domaine de la santé, le gouvernement continue à la mettre en place dans le secteur médico-social.

Comme le souligne également le CESER, la Région doit prendre toute sa place dans les débats nationaux sur les politiques de santé pour faire changer cette situation.

Une remarque toutefois sur le rapport, alors que le CESER souligne la coopération

entre le CHU de Nantes, et les CH d'Ancenis et Châteaubriant, dans le cadre d'un groupement hospitalier de territoire (GHT), **la CGT rappelle son opposition à ces structures. Les GHT ont été créés pour servir de base aux fusions d'établissements, à leur suppression, et à la mobilité des personnels sur le territoire, aux dépens de l'attractivité de métiers qui déjà peinaient à recruter. Et surtout aux dépens du service dû aux patients.**

La CGT revendique donc leur suppression et la réaffirmation du rôle « pivot » de l'hôpital public, avec des hôpitaux de proximité offrant des services d'urgences 24h/24, une maternité, et une activité ambulatoire notamment. En particulier, elle conteste le départ de services de l'hôpital de Mayenne vers Laval.

La CGT n'est pas opposée par principe aux coopérations entre les établissements, telles qu'elles sont vantées par le CESER, mais reste très réservée sur les équipes communes. Il s'agit bien de proposer au public un maximum de services à proximité de leur lieu de vie.

La CGT dresse également le **constat d'une répartition inéquitable des rôles entre les établissements publics et les établissements privés lucratifs**, qui assurent les opérations les plus rentables, et se financent sur le dos des malades via des services onéreux, plus ou moins luxueux selon ce qu'ils pourront payer. Elle revendique la nationalisation des établissements relevant du secteur privé lucratif. Il n'existe pas de complémentarité juste entre les établissements privés lucratifs et publics, uniquement des relations léonines dominées par le privé.

A ces réserves près, la CGT approuve globalement les remarques du CESER et souligne le ton très offensif de ce rapport, qu'elle votera donc sans hésitation.

VOTES : l'avis a été adopté par 75 voix pour et 4 abstentions.

*Membres de la commission chargée de la santé et du social de l'économie, ayant travaillé sur le sujet : Marie-Colette Luneau, Yvic Kergroac'h, Marie-Laure Hermouet.
Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21*